

Menaces sur le droit à l'avortement aux Etats-Unis : nous dénonçons une énième tentative de restreindre le droit des femmes et des personnes des minorités de genre à disposer de leur corps !

Nous le savons, nos droits ne sont jamais acquis. L'appropriation du corps des femmes et des personnes des minorités de genre par le patriarcat a la peau dure comme le démontrent les révélations du journal Politico. Les effets délétères des politiques réactionnaires du gouvernement républicain de Donald Trump et des mouvements anti-avortement se poursuivent malgré le changement politique démocrate à la présidence des USA.

Le journal Politico a révélé le 2 mai 2022 que des menaces pèsent sur la jurisprudence dite « Roe vs Wade ». D'après cette jurisprudence, le droit à l'avortement est garanti par la Constitution au titre du respect de la vie privée. Le journal affirme cela en s'appuyant sur l'avant-projet d'une décision majoritaire de la Cour Suprême américaine le 10 février dernier rédigée par le juge conservateur Samuel Alito. Le texte prétend que l'arrêt Roe vs Wade serait « infondé » et doit faire l'objet de négociations jusqu'au 30 juin de cette année.

Comment une telle régression a-t-elle été rendue possible ?

Donald Trump, adversaire déclaré du droit à l'avortement, avait à l'époque de son mandat œuvré contre celui-ci en nommant à la Cour Suprême trois magistrats conservateurs. Ils confortaient ainsi sa majorité antichoix comptant 6 juges sur les 9 que dénombre la Cour Suprême. C'est cette même cour voulue par Trump qui n'a pas empêché la promulgation d'une loi texane limitant le droit à l'avortement aux 6 premières semaines de grossesse et c'est en délibérant au sujet d'une loi de l'état du Mississippi, qui remet en question le délai légal pour recourir à un avortement qu'une majorité des juges de la Cour Suprême s'est dite prête à annuler purement et simplement l'arrêt Roe vs Wade. Le document publié par Politico concerne ces délibérations.

Si cette décision entre en vigueur, le droit à l'avortement aux USA ne sera plus garanti par la Constitution, la décision de maintenir l'accès à l'avortement pour les femmes, et pour toutes les personnes souhaitant y avoir recours, sera donc laissée à l'appréciation de chaque Etat. Ce serait près de 26 États qui pourraient décider d'interdire l'avortement, ce qui affecterait directement 36 millions de personnes selon *Planned Parenthood action Fund*.

Par ailleurs, interdire l'avortement ne signifie pas qu'il en y aura moins. Les femmes, et toutes les personnes qui souhaitent avoir recours à un avortement, trouveront un moyen de le faire et beaucoup seront obligé·e·s de se tourner vers des méthodes dangereuses qui pourraient causer des dommages graves, voire entraîner la mort. Les femmes et les personnes des minorités de genre précaires et marginalisé·e·s qui ont déjà des difficultés d'accès aux soins, seraient d'autant plus impacté·e·s.

Cela constituerait une immense régression en termes de droits reproductifs dans le pays et un symbole effroyable pour le monde entier ! Nous, Assemblée générale féministe de Gironde et l'ensemble des signataires, dénonçons une menace inadmissible au droit

à disposer de notre corps ! Nous soutenons sans réserve les mobilisations des féministes étasunien·nes et appelons à nous rassembler mercredi 10 mai à 18h devant le Consulat des Etats-Unis à Bordeaux.

Premiers signataires : Assemblée générale féministe de Gironde, Planning familial Gironde, Association M.E.U.F,...